

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du	<b>7 juillet 2023</b>	à	<b>19h30</b>
-----------	-----------------------	---	--------------

<i>N° délibération</i> <b>D2023-06-06</b>
--

<i>Date de convocation</i> <b>30 juin 2023</b>
---

<i>Date d'affichage</i> <b>30 juin 2023</b>
--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> <b>13</b>	<i>Présents</i> <b>11</b>	<i>Absentes exc.</i> <b>2</b>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> <b>13</b>

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
M. FALLITTO Giovanni		

<i>Étaient absentes excusées</i>	
Mme LUBNAU Dominique	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme PECYNA Carole	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet :	<b>Accueil périscolaire : actualisation des tarifs</b>
---------	--

**VU** la délibération D2022-05-04 du 17 juin 2022 fixant le montant de la participation des parents à l'accueil périscolaire ;

**CONSIDERANT** l'avenant de l'ADEPPA à la convention concernant la fourniture et la livraison de repas chaud à la cantine scolaire sur l'évolution du prix du repas facturé à la commune de 4,60 € à 4,75 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour l'année scolaire 2023-2024 ;

**CONSIDERANT** que le montant de la participation des parents pour le repas de l'accueil périscolaire est actuellement de 5 € ;

Monsieur le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, une actualisation des tarifs en vigueur des repas de l'accueil périscolaire à 5,15 € par repas soit une augmentation de 0,15 euros.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

- **DECIDE** de fixer le montant de la participation des parents pour les différents créneaux horaires comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis	Plages horaires	Montant
De 7h15 à 7h35	0.33 heure (20 minutes)	1,00 €
De 7h35 à 8h05	0.50 heure (30 minutes)	1,55 €
De 11h45 à 13h05	1,20 heures	9,30 € la période de midi dont (5,15 € pour le repas de midi)
De 15h45 à 16h15	0.50 heure (30 minutes)	1,55 €
De 16h15 à 16h45	0.50 heure (30 minutes)	1,55 €
De 16h45 à 17h15	0.50 heure (30 minutes)	1,55 €
De 17h15 à 17h45	0.50 heure (30 minutes)	1,55 €
De 17h45 à 18h15	0.50 heure (30 minutes)	1,55 €
De 18h15 à 18h45	0.50 heure (30 minutes)	1,55 €
De 18h45 à 19h00	0.25 heure (15 minutes)	0,75 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la modification de ces tarifs.

Fait à Silly-sur-Nied, le 7 juillet 2023  
 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied




Signature et cachet